

**DÉCISION UN PARTENARIAT POUR L'ÉLIMINATION DE LA  
TRANSMISSION MÈRE-ENFANT DU VIH EN AFRIQUE  
Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.1**

**La Conférence,**

1. **RÉAFFIRME** ses engagements précédents, notamment la Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, le Plan d'action de Maputo et la Campagne pour la réduction de la mortalité maternelle en Afrique ;
2. **RAPPELLE** qu'en dépit des progrès réalisés, l'Afrique continue d'être gravement affectée par la pandémie du VIH/SIDA ;
3. **EXPRIME** sa préoccupation sur la gravité du phénomène de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant, qui représente une menace pour l'avenir du continent ;
4. **INVITE** tous les États membres à intensifier les efforts en matière de thérapie antirétrovirale et de prévention de la transmission de la mère à l'enfant et à les étendre aux sites dédiés aux soins de santé primaires ;
5. **SOULIGNE** la nécessité de promouvoir, sur tout le continent, les programmes pour l'élimination totale de la transmission de la mère à l'enfant afin qu'aucun enfant ne naisse avec le VIH/SIDA ;
6. **DEMANDE** la coordination, dans les meilleurs délais, d'une action collective de l'ensemble des acteurs africains concernés, avec le concours des partenaires internationaux intéressés, pour mettre définitivement fin à la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant.

*Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010*

2010

# Decision on the Partnership for the Eradication of Mother-Child Transmission of Hiv/Aids Doc. Assembly/Au/17 (Xv) Add.1

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1209>

*Downloaded from African Union Common Repository*